

**Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la  
Société du Mercredi 5 juin 2013 Après-midi**

**14 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les méthodes alternatives aux expérimentations animales" (n° 18071)**

14.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le ministre, Mme la ministre a été interpellée l'année dernière concernant les expérimentations animales et les alternatives que notre pays pouvait développer pour en atténuer les dommages.

Elle répondait alors que les experts chargés du bien-être et de la santé des animaux dans les laboratoires ont dans leurs attributions la vérification de la bonne utilisation des animaux, en application de la nouvelle directive 2010/63, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il était alors prévu de renforcer le lien entre les acteurs sur le terrain, dans les laboratoires, et la commission d'éthique. Le service "bien-être animal" de son département devait finaliser un projet d'arrêté pour la mise en place et le fonctionnement d'un centre de méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Pouvons-nous savoir ce qu'il en est?

L'Allemagne prévoit annuellement un budget de 4 millions d'euros pour le fonctionnement d'un centre équivalent, les Pays-Bas, 3,7 millions et la Finlande 1 million. Pour la Belgique, il était question, pour 2013, de réserver dans le budget fédéral un montant de 500 000 euros pour le fonctionnement d'un tel centre. Qu'en est-il exactement?

Dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons depuis quelques mois, cela risque évidemment de poser quelques difficultés, mais elle évoquait à l'époque la possibilité de compenser le surcoût par des recettes particulières liées à la problématique de l'expérimentation. Pouvez-vous nous dire si des pistes concrètes ont déjà pu être élaborées par votre département en ce sens?

14.02 **Philippe Courard**, secrétaire d'État: Madame Warzée, voici la réponse de la ministre: "Un projet d'arrêté royal, relatif à la création d'un centre de méthodes alternatives à l'expérimentation animale, a déjà été préparé antérieurement par mes services. Il est bien entendu totalement dépendant des moyens budgétaires qui, comme vous pouvez l'imaginer, sont plus difficiles à dégager en particulier lorsqu'il s'agit d'une nouvelle initiative.

À ce sujet, nous avons réalisé une étude qui a notamment examiné plus en détail le fonctionnement et le financement de centres comparables dans l'Union européenne. Nous avons estimé qu'un budget de 500 000 euros serait suffisant pour la création d'un centre belge. Je ne peux malheureusement pas donner plus de détails sur un possible financement de ce centre au vu du contexte budgétaire et économique dans lequel nous nous trouvons actuellement.

À ceci s'ajoute la question du transfert de compétences aux entités fédérées, qui concerne directement le bien-être animal et qui rend plus compliquée encore la création de nouvelles structures, qui ne dépendront plus du niveau fédéral dans un avenir proche.

En ce qui concerne les sources de financement alternatives, une taxation des animaux utilisés à l'expérience en vue de financer la recherche sur les méthodes alternatives est une idée sur laquelle mon département se penche actuellement en se basant notamment sur une étude réalisée aux Pays-Bas."

14.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour cette réponse. Nous attendrons la suite, puisque nous sommes entre deux eaux. En effet, cette question va être transférée aux entités fédérées. De plus, comme je l'avais évoqué, les problèmes budgétaires sont également présents dans ce cadre-ci.

*L'incident est clos.*